



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 2 août 2023 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
M. Hugo Lacroix → Conseiller
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
Mme Nancy Paquet → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-08-01-00

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-08-02-00

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....6332
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR6332
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL6334
- 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 20236334
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE6334
- 4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois6334



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.2	Dépôt : Déclaration des intérêts pécuniaires.....	6334
4.3	Adoption : Règlement 508-2023 « sur les modalités de publication des avis publics » 6335	
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	6336
5.1	Dépôt d'une offre de service : Démolition de la citerne 13	6336
5.2	Autorisation de signature : Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie.....	6336
6.	TRANSPORT	6336
6.1	Acceptation d'une offre de service : Plan, devis et surveillance des travaux d'asphaltage du bureau municipal.....	6336
7.	HYGIÈNE DU MILIEU	6337
7.1	Acceptation d'une offre de service : Préparation d'un addenda au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées	6337
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6337
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	6337
9.1	Constat d'infraction : 1721 Royal.....	6337
9.2	Demande de modification : Règlement de zonage 479-2021 (1247 Monseigneur d'Esgly) 6338	
9.3	Constat d'infraction ; Abris temporaires.....	6338
9.4	Demande de dérogation mineure : 1809, chemin Royal	6339
10.	LOISIRS ET CULTURE	6340
10.1	Engagement : Camp de jour.....	6340
11.	CORRESPONDANCE	6340
11.1	Demande d'ajout de signalisation : Rue Langlois.....	6341
11.2	Demande d'aide financière : Service de garde le P'tit Bonheur des Aventuriers	6341
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	6342
13.	DIVERS.....	6342
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS	6342
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	6342



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

**3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet
2023**

2023-08-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 3 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer
tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-08-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2023-08-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente
séance ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de
222 220,70 \$ pour le mois de juillet 2023.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les
documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-08-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Dépôt : Déclaration des intérêts pécuniaires

2023-08-04-02



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2 qui prévoient que tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent chaque anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant le conseil municipal une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et de la Municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au Conseil de laquelle siège le maire de la Municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

CONSIDÉRANT que cette déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du Conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

Le Directeur général dépose le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de M. Hugo Lacroix.

Documents déposés : 2023-08-04-02
2023-08-04-02-01

4.3 Adoption : Règlement 508-2023 « sur les modalités de publication des avis publics »

2023-08-04-03

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu des articles 433.1 à 433.4 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 3 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été dûment présenté et déposé à la séance du 3 juillet 2023 ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le règlement 508-2023 « sur les modalités de publication des avis publics » tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-08-04-03



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt d'une offre de service : Démolition de la citerne 13

2023-08-05-01

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

5.2 Autorisation de signature : Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie

2023-08-05-02

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

6. TRANSPORT

6.1 Acceptation d'une offre de service : Plan, devis et surveillance des travaux d'asphaltage du bureau municipal

2023-08-06-01

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir proposition pour les services de rédaction de documents d'appel d'offres afin de procéder aux travaux d'asphaltage du bureau municipal (plan, devis et besoins en surveillance) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage doivent être réalisés d'ici au 31 mai 2024 selon les modalités du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) servant à financer les travaux ;

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service de Génicité, d'un montant de 18 050 \$ plus les taxes applicables, afin de préparer les plans, devis et assurer la surveillance nécessaire à la réfection du stationnement municipal.
2. Affecter toute aide financière à la diminution de la dépense à assumer par la Municipalité.
3. Assumer la part du financement de la Municipalité via le surplus non affecté.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-08-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 **Acceptation d'une offre de service : Préparation d'un addenda au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées**

2023-08-07-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-11-06-01 « Acceptation d'une offre de service : Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées » ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver l'offre de service préparé par Solutions IDC inc. daté du 21 juillet 2023 d'un montant de 6 900 \$ plus les taxes applicables pour la préparation de l'addenda au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.
2. Assumer la part du financement paragraphe 1 de la Municipalité via le surplus « assainissement ».
3. Autoriser la direction générale à imputer les sommes nécessaires à la réalisation des travaux de voirie jusqu'à concurrence de 15 000 \$.
4. Assumer la part du financement paragraphe 3 de la Municipalité via le surplus non affecté.
5. Affecter toute aide financière à la diminution de la dépense à assumer par la Municipalité.
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-08-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 **Constat d'infraction : 1721 Royal**

2023-08-09-01

CONSIDÉRANT le règlement de zonage en vigueur ;

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par Mme Véronique Mathieu



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la MRC d'émettre des constats d'infractions en vertu du règlement de zonage au propriétaire du 1721 chemin Royal et d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser toute non-conformité en vertu du règlement de zonage.
2. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-08-09-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Demande de modification : Règlement de zonage 479-2021 (1247
Monseigneur d'Esgly)**

2023-08-09-02

CONSIDÉRANT le règlement de zonage en vigueur ;

CONSIDÉRANT la demande de modification du règlement de zonage datée du 21 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les impacts pour le voisinage que pourrait occasionner le changement de zonage demandé ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Refuser la demande de changement de zonage daté du 21 juillet 2023.
2. Transmettre une copie de la présente résolution au demandeur et à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-08-09-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Constat d'infraction : Abris temporaires

2023-08-09-03

CONSIDÉRANT le règlement de zonage en vigueur ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Mandater la MRC d'émettre des constats d'infractions en vertu du règlement de zonage au propriétaire du 1889 chemin Royal et d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser toute non-conformité en vertu du règlement de zonage.
2. Mandater la MRC d'émettre des constats d'infractions en vertu du règlement de zonage au propriétaire du 1865 chemin Royal et d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser toute non-conformité en vertu du règlement de zonage.
3. Mandater la MRC d'émettre des constats d'infractions en vertu du règlement de zonage au propriétaire du 351 – 355 avenue du Galendart et d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser toute non-conformité en vertu du règlement de zonage.
4. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-08-09-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-09-04

9.4 **Demande de dérogation mineure : 1809, chemin Royal**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant le 1809 chemin Royal ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la nature, l'effet et l'importance de la dérogation ;

CONSIDÉRANT la situation particulière du terrain qui limite le risque de créer un précédent ;

CONSIDÉRANT l'absence d'autres voisins qui pourrait être touché par la dérogation ;

CONSIDÉRANT que le citoyen a fourni un rapport géotechnique produit par un ingénieur;

CONSIDÉRANT que le citoyen va suivre les recommandations dudit rapport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par M. François Pichette



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Accepter la demande de dérogation mineure concernant le 1809 chemin Royal, tel que déposé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2023-08-09-04
2023-08-09-04-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Engagement : Camp de jour

2023-08-10-01

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi de « moniteur(trice) au camp de jour » sur le site Internet de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler un dernier poste au camp de jour pour l'été 2023 en vertu de l'organigramme de la Municipalité en vigueur ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Autoriser l'embauche de Jules Delisle à titre de moniteur du camp de jour à l'échelon 1. L'embauche est effective à compter du 21 juillet 2023.
2. Autoriser l'embauche de Amy Lavoie à titre d'assistante-coordonnatrice au camp de jour à l'échelon 4. L'embauche est effective à compter du 21 juillet 2023.
3. Le salaire des moniteurs(trices) au camp de jour est fixé selon la grille salariale du camp de jour en vigueur.
4. Assortir cette embauche aux conditions prévues dans la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-08-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

2023-08-11-00



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de juillet 2023 est déposée.

Document déposé : 2023-08-11-00

11.1 Demande d'ajout de signalisation : Rue Langlois

2023-08-11-01

CONSIDÉRANT la correspondance acheminée par Mme Maude Després requérant l'installation d'une affiche de signalisation incitant les gens à réduire leur vitesse dans le secteur du développement de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de favoriser la circulation routière figure dans le plan d'action de la politique de la famille et des aînés 2021-2024 de la MRC de l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Procéder à l'achat d'une affiche de signalisation ~~représentant un enfant~~ et faire l'installation de celle-ci afin de sensibiliser les automobilistes au respect de la limite de vitesse.
2. Transmettre une copie de la présente résolution à la requérante et à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-08-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Demande d'aide financière : Service de garde le P'tit Bonheur des Aventuriers

2023-08-11-02

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Municipalité le 27 juin 2023 par le service de garde de l'Île d'Orléans pour une activité tenue le 24 août au Camp O Carrefour ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 115 \$ au service de garde le P'tit bonheur des Aventuriers pour la tenue de l'événement.

voir
résolution
2024.04.06.01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-08-11-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2023-08-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-08-14-00

À 20 h 38, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 40. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-08-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.